

SECTEUR SAUVEGARDE DE LA ROCHELLE

Commune d'Agglomération de La Rochelle
révision-extension approuvée par arrêté préfectoral du 10 juillet 2015
PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

PLAN REGLEMENTAIRE : Secteur B

- 1 - Limite du Secteur Sauvegardé (arrêté préfectoral du 5 mai 2008)
- LEGISLATION DES MONUMENTS HISTORIQUES :
 - 2 - Immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre des Monuments Historiques (inscription ou classement)
 - 2a - Immeuble protégé en totalité
 - 2b - Façades (et/ou toitures) protégées
 - 2c - arcades protégées
 - 2d - Fragment / partie de construction ou vestige protégé
- 2e - Espace libre protégé au titre des MH (cour et/ou jardin)
- PROTECTIONS ET PRESCRIPTIONS DU P.S.M.V. SUR LE BATI :
 - 3 - Immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre du P.S.M.V. pour son intérêt patrimonial
 - 3a - type a : immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont l'altération est interdite et dont la modification est soumise à conditions
 - 3a bis - Fragment d'immeuble ou élément d'architecture protégé au titre de son intérêt patrimonial (cf. liste)
 - 3a ter - Mur de clôture à conserver, reconstruire ou créer
 - 3b - type b : immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont le réaménagement est autorisé sous conditions
 - 4 - Immeuble ou partie d'immeuble, pouvant être conservé, amélioré, ou supprimé et remplacé ou non
 - 5 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées (cf. liste)
 - 6 - Immeuble devant faire l'objet d'une modification (cf. liste)
- ESPACES CONSTRUCTIBLES au titre du P.S.M.V. :
 - 7 - Espace constructible
 - 8 - Emprise maximale constructible avec cote de hauteur de corniche (cote NGF)
 - 8a - Emprise maximale constructible avec cote maximale de hauteur de corniche (cote NGF)
 - 8b - Emprise maximale constructible, à rez-de-chaussée
 - 8c - Emprise maximale constructible avec alignement imposé sur rue et cote de hauteur de corniche (cote NGF) maximale
 - 8d - Emprise maximale constructible avec alignement imposé et cote de hauteur de corniche (cote NGF) imposée sur rue
- PROTECTIONS ET PRESCRIPTIONS DU P.S.M.V. SUR LES ESPACES LIBRES :
 - 9 - Espaces libres à dominante minérale soumis à prescriptions particulières (DM1)
 - 9a - Espace minéral ou cour d'honneur à conserver (DM1)
 - 9b - Espace de dégagement à améliorer ou à créer (DM2)
 - 10 - Espaces libres à dominante végétale soumis à prescriptions particulières (DV1)
 - 10a - Jardin et boisement à conserver (DV1)
 - 10b - Espace de dégagement à dominante végétale et jardin à améliorer ou à créer (DV2)
 - 11 - Plantations à réaliser
- AUTRES PRESCRIPTIONS DU P.S.M.V. :
 - 12 - Ordonnance végétale (alignement, mail, etc.) à préserver ou à remplacer ou à créer
 - 13 - Arbre remarquable à préserver
 - 14 - Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
 - 15 - Liaison piétonne ou/et porche à conserver ou à créer
 - 16 - Tracé des anciennes fortifications à mettre en valeur
 - 17 - Quai ou perré maçonné
- AUTRES LEGISLATIONS :
 - 18 - Espaces boisés classés (art. L130-1 du Code de l'Urbanisme)
 - 19 - Site classé



MAITRISE D'OUVRAGE : A.U.P. Architecture Urbanisme Patrimoine
MAITRISE D'OUVRAGE : Ministère de la Culture et de la Communication - D.R.A.C. Poitou Charentes - Communauté d'Agglomération de La Rochelle
AUP ARCHITECTURE URBANISME PATRIMOINE
Fichier : AUP_BIG_PSMV_V0.4.dwg
Auteur : Y. STEFF-C. VALD / Dessin : L. ROCHER
Les cotés numériques indiqués sont exprimés en mètres NGF et non en valeur indicatives.
modifié juin 2015
Echelle : 1/1000e



Ref. Imme.	Adresse	Secteur B		Suppression Annexe	Fragment Architectural à conserver
		Modification Bati Principal	Modification Annexe		
B-003 2	27bis qual Maubec		Volume d'extension à améliorer - une verrière peut remplacer la toiture si le volume existant est conservé		
B-003 4	29-29bis qual Maubec			Cour à dégager	
B-018 5	31-31bis qual Maubec	Volume émergeant en toiture à modifier pour en mitiger l'impact, voire à supprimer			
B-018 8	33bis qual Maubec	Tropéisme à modifier			
B-04 3	15 rue de la Ferté 25 qual Maubec				Vestige du cimetière médiéval
B-04 4	16 qual Maubec	Remplacer la toiture terrasse par une couverture en tuiles			
B-06 2	4 à 10 rue des Dames (maison de la Dernière Guerre en sous-sol)				Banker de 1941 en sous-sol
B-06 3	26 rue Thiers	Volume de surélévation (sur cour) à supprimer ou à retracter			
B-06 13	13 rue des Trois Faveaux - 1 et 1bis rue Général Guitton				Mur et porche à conserver
B-06 19	5 rue Général Gallieni			Cour à dégager	
B-07 4	8-8bis rue Thiers				Gargouilles Renaissance
B-07 13	19 rue des Dames				
B-07 25	48 rue des Merciers (second rang)	Modifier la toiture pour une couverture en tuiles			
B-08 4	8 rue Amalot	Dernier niveau à reprendre pour se raccorder à la façade voisine (0%) et restaurer la trame ornementale du toitement			
B-09 6	28 rue des Merciers 12 rue Saint-Michel	Tropéisme à modifier			
B-09 13	1-5 cour Saint-Michel, 1-3bis rue des Dames, 6bis-10 rue Saint-Michel				Porche classique
B-10 9	10 rue des Merciers	Volume béton sur façade arrière et volume en toiture à modifier			
B-10 11	8 rue des Merciers			Cour à dégager (Façades MH)	
B-10 13	3-3bis rue Saint-Michel			Intégrer l'annexe 1	
B-10 14	4 rue des Merciers	Améliorer le traitement du pignon (trompe l'œil ou ouverture de fenêtre par exemple)			
B-11 4	9 et 11 rue des Merciers				
B-11 9	2 rue de Saint-Yon 1 rue de la Croix	Améliorer le traitement du pignon en reconstruisant une façade alignée sur la voisine		Cour à dégager pour mettre en valeur les façades	
B-11 11	Impasse des Gémmeaux	Couverture de tuiles à retrouver			
B-11 13	14 rue Saint-Yon			Couronnement du puits de jour à revoir	
B-11 7	31 rue des Merciers	Supprimer la coursière en parallèle sur les façades sur cour			
B-12 8	29 rue des Merciers			Supprimer l'annexe 2	
B-12 11	29-27 rue des Merciers (second rang)	Supprimer l'étage ajouté sur la façade arrière			
B-12 13	23 rue des Merciers	Dégagement de la cour, mise en œuvre d'une verrière possible			
B-12 24	22 rue Saint-Yon			Construction à supprimer pour dégager la cour	
B-12 25	24 rue Saint-Yon				
B-12 26	45 rue des Merciers	Demander à Rdc à reprendre pour une meilleure cohérence de façade			
B-12 29	50 et 50bis rue des Merciers 1 et 3 rue du Beurre	Travaux de la surélévation sur la rue du Beurre à améliorer			
B-14 13	63 rue des Merciers				Vestiges d'une coursière en bois du XVIII ^e siècle
B-14 14	50 rue Saint-Yon	Travaux et couverture de la coursière à reprendre (sur cour)			
B-15 3	34 rue Chaudier	Surélévation à modifier			
B-15 5	22 rue Fleury			Construction à supprimer pour dégager la cour et les façades arrière	
B-15 11	18 rue Fleury	Toiture sur l'arrière à modifier			
B-15 13	16 rue Fleury - Musée du Nouveau Monde	Volume de toiture à reconstruire, voire possibilité d'une surélévation contemporaine			
B-15 17	6 rue Fleury	Façade sur rue à retracer			
B-15 18	4 rue Fleury	Tropéisme au faîtage et surélévation sur cour à modifier			
B-15 20	2 rue Fleury	Modification du traitement des coursières et du rez-de-chaussée (annexe 3)			
B-15 21	43 et 45 rue Saint-Yon			Apuit inesthétique à supprimer, cour (voire parcelle) à restructurer	
B-15 23	50 rue Saint-Yon			Cour à dégager et à mettre en valeur	
B-15 24	36bis rue Gargouillau			A démolir	
B-15 31	9 rue Gargouillau	Modification de la toiture, voire surélévation possible			Surélévation à modifier
B-15 34	15 rue Gargouillau				Couverture à reprendre
B-15 36	21 et 23 rue Gargouillau	Surélévation à modifier sur l'arrière et façade arrière à reprendre			
B-16 3	26 rue de Bazoges	Surélévation à modifier			
B-16 10	1-16bis rue Fleury			Annexe 3 à démolir pour dégager la cour arrière	
B-16 19	3 rue Fleury			Démolir l'appentis couvert en fibrociment et planter l'espace ou végétaliser la toiture	
B-16 21	5 rue Fleury				
B-16 22	13 et 17 rue Saint-Yon			Supprimer l'annexe 3	Porche à fronton XVII ^e
B-16 23	14 rue Chaudier			Petite construction à supprimer pour dégager la cour (annexe 3)	
B-16 24	12 rue Chaudier			Dégager la cour, supprimer le volume en terrasse sur la cour nord	Vestiges de l'égout des Ursulines XVIII ^e
B-16 25	12 rue des Augustins				
B-16 26	8 rue des Augustins				Dernier niveau de l'annexe 2 à modifier
B-16 27	8 rue des Augustins				
B-16 28	9 rue des Augustins	Façade arrière à retracer			Vestiges de bois anciennes
B-16 34	6 rue Chaudier	Toiture à modifier			
B-16 35	30 rue Dupuy	Tropéisme à modifier			
B-16 13	Hotel Petit du Petit-Val puis Marché				
B-16 21	18 rue Dupuy	Façade de l'alle en retour (escalier) à reprendre			Volume très moderne à supprimer

B-16 24	11 rue Dupuy				Volume en Rdc (annexe2) à supprimer et reconstruction d'une façade commerciale cohérente
B-16 31	5 rue Saint-Yon				Puits de jour à retrouver
B-16 33	7 rue Saint-Yon				Puits de jour à retrouver
B-16 34	11 rue Saint-Yon				
B-16 14	55 rue du Palais				Étage en retrait créé en surélévation à recréer / ou dernier niveau à remettre
B-16 21	41 rue du Palais				
B-16 23	11 à 39 rue du Palais				Améliorer le traitement architectural des façades et de la toiture terrasse (en particulier les dispositifs de ventilation)
B-16 24	27 rue du Palais				Versant arrière à modifier
B-16 26	Crédit Lyonnais 15-21 rue du Palais (cour d'été)				Construction béton (annexe 1) à supprimer
B-16 28	Crédit Lyonnais 19-21 rue du Palais (cour d'été)				Cour centrale (annexe 3) à supprimer
B-16 29	Crédit Lyonnais 15 rue du Palais				Améliorer la façade arrière en reprenant les volumes de toiture (surélévation à supprimer)
B-16 31	9 rue du Palais				Versant de toiture sur rue à reprendre
B-16 32	7 rue du Palais				Versant de toiture sur rue à reprendre
B-16 37	1-3bis rue du Palais				Surélévation à modifier et versant sur rue à reprendre
B-16 38	19 rue Dupuy				
B-16 39	Cour de la Commanderie				
B-16 40	11 rue Dupuy				Cour à dégager
B-16 41	1,2 et 3 place de l'Hôtel de Ville 1 rue Dupuy				Construction à supprimer ou remplacer
B-16 42	8 rue de l'Hôtel de Ville				Dégagement de la cour et mise en valeur des vestiges d'arcades en Rdc
B-16 43	4 rue de la Tempête				Toiture modifiée à reprendre
B-16 44	14 rue des Gentilshommes				Intégration des appareils techniques à reprendre pour mettre en valeur la façade arrière
B-16 45	2 rue des Gentilshommes - 2 et 4 rue de la Gille				Surélévation à modifier
B-16 46	Statue de Ville Place de l'Hôtel de Ville				Statue de Jean Guitton
B-16 47	16 rue Saint-Sauveur				Volume de surélévation à supprimer
B-16 48	16 rue Saint-Sauveur				Cour à dégager pour mettre en valeur les façades arrière
B-16 49	26 rue Bletterie				Volume arrière à dégager (annexe 3) pour mettre en valeur la cour et les façades arrière
B-16 50	12 rue Bletterie				
B-16 51	2 rue de la Ferté				Surélévation à modifier
B-16 52	13 rue des Gentilshommes				Couronnement de la tour escalier à modifier
B-16 53	6 rue de la Ferté				Volume arrière à supprimer ou traitement architectural à reprendre
B-16 54	1 rue Bletterie				
B-16 55	11 rue des Moutailles				Ratifier le volume du lanternon en toiture
B-16 56	13 rue des Moutailles				Tropéisme à modifier
B-16 57	21 rue Bletterie				Façade arrière à améliorer et terrasse sur l'alle en retour à modifier
B-16 58	18 qual Duperré				Construction à démolir pour dégager la façade arrière
B-16 59	Ancien bureau principal des Douanes				Tropéisme à modifier
B-16 60	4 qual Duperré				Façade arrière à retracer (garçonnets, extensions et pingrins)
B-16 61	3 qual Maubec				Modification de la terrasse
B-16 62	28 rue Saint-Sauveur				Tropéisme à modifier (versant arrière)
B-16 63	14 rue Saint-Sauveur				Petite construction à supprimer
B-16 64	9 rue du Port				Cour à dégager pour mettre en valeur l'ensemble cohérent de façades
B-16 65	3bis rue du Port				Volume trop saillant dans l'épannelage, à minimiser voire à supprimer
B-16 66	1 rue du Port				Terrasse à modifier
B-16 67	1 rue du Port				Tropéisme à modifier
B-16 68	6 rue Saint-Sauveur				Toiture à modifier (versant arrière)
B-16 69	47 rue de la Tempête - 1 rue de la Grosse Paroisse				Volume de toiture à restaurer
B-16 70	11 rue de la Grosse Paroisse				Volume en surélévation à supprimer
B-16 71	44 qual Duperré				Toiture à modifier pour retrouver le volume du bris mansard voisins (maçonnerie)
B-16 72	34 qual Duperré				Volume de toiture de la tour escalier à reprendre
B-16 73	28 qual Duperré				Tropéisme à modifier
B-16 74	25 qual Duperré				Partie supérieure du volume à haïbler pour en minimiser l'impact
B-16 75	18 qual Duperré				Petit volume à démolir pour dégager la cour
B-16 76	18 qual Duperré				Appentis couvert en tôle à supprimer pour mettre en valeur la cour
B-16 77	4 Petite rue du Port				Cour à dégager et à mettre en valeur - annexe 3 à supprimer (peut être remplacée par une verrière)
B-16 78	11 rue de la Tempête				Surélévation de l'annexe 2 à supprimer ou modifier
B-16 79	13 rue du Temple				Appentis couvert en tôle à supprimer pour mettre en valeur la cour
B-16 80	27 rue du Temple				Couronnement/toiture de la tour escalier à reprendre
B-16 81	23 rue du Temple				Toiture de l'annexe 1 à modifier
B-16 82	18 rue du Temple				Cour à dégager entièrement ou verrière en Rdc à créer
B-16 83	Place des Petits Bancs				Statue de Frontenot